Article 1 – Organisation

La société **Cycléa**, immatriculée sous le numéro **SIRET 42111975100020** et dont le siège est situé **Zac Mascareignes, 24 Rue Pierre Brossolette, 97420 Le Port**, organise un jeu concours gratuit sans obligation d'achat intitulé **« Jeu concours – Le Périple des Déchets »**, publié sur ses pages Facebook et Instagram officielles **@Cyclea974**.

Article 2 – Conditions de participation

Le jeu est ouvert à toute **personne physique majeure** résidant à **La Réunion**, disposant d'un compte Facebook ou Instagram valide. Une seule participation par personne est autorisée.

Article 3 – Modalités de participation

Pour participer, les internautes doivent :

- **Consulter la page dédiée** au parcours des déchets sur le site : cyclea.fr/parcours-dechets.
- **Visionner les vidéos et contenus pédagogiques**, guidés par notre mascotte l'Ecopote.
- **Répondre au quizz en ligne** accessible via le lien juste en dessous du parcours.

La participation est validée uniquement si l'ensemble des étapes est correctement réalisé.

Article 4 – Durée du jeu

Le jeu est ouvert du **5 janvier 2026** au **11 janvier 2026 à 23h59**.
Le tirage au sort aura lieu le **15 janvier 2026** parmi les participants ayant complété le quizz.

Les gagnants seront annoncés publiquement sur les pages Facebook et Instagram **@Cyclea974**.

Article 5 – Dotations

Deux gagnants seront tirés au sort. Les lots attribués sont :

- **1er panier pique-nique réutilisable – valeur 69 €**
- **2ème panier pique-nique réutilisable – valeur 69 €**

Chaque panier comprend un ensemble complet d'équipements réutilisables pour un pique-nique zéro déchet.

Les lots ne sont **ni échangeables**, ni **remboursables**, ni convertibles en numéraire.

Article 6 – Désignation des gagnants

Les gagnants seront tirés au sort parmi les participants ayant validé le quizz.
Ils seront ensuite contactés par e-mail, puis annoncés officiellement sur les pages **@Cyclea974**.

Article 7 – Données personnelles

Les données collectées (nom, prénom, téléphone et/ou email) ne seront utilisées **que dans le cadre du jeu**, exclusivement pour contacter les gagnants.
Aucune utilisation commerciale ou transmission à des tiers ne sera effectuée.

Conformément à la loi Informatique et Libertés, chaque participant peut demander l'accès, la rectification ou la suppression de ses données via : **info@cyclea.fr**.

Article 8 – Responsabilités

Cycléa se réserve le droit d'annuler, reporter ou modifier le jeu en cas de force majeure ou d'événement indépendant de sa volonté.
Toute tentative de fraude ou de participation multiple entraînera l'exclusion immédiate du participant.

Article 9 – Avertissement contre les arnaques

Cycléa rappelle qu'**aucune information bancaire ou paiement ne sera jamais demandé** dans le cadre de ce jeu concours. Le seul jeu officiel est celui publié sur les pages Facebook et Instagram **@Cyclea974**.

Article 10 – Acceptation

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 11 – Réclamations et informations

Pour toute question, réclamation ou demande d'information, les participants peuvent écrire à l'adresse suivante :
info@cyclea.fr

Article 12 – Publication du règlement

Le présent règlement est disponible pendant toute la durée du jeu sur le site internet de Cycléa : **www.cyclea.fr**